
ANNEXE B

Décision du CCNR 06/07-0441 CKAC-AM concernant une séquence diffusée dans le cadre de *Bonsoir les sportifs*

La plainte

La plainte suivante en date du 1^{er} décembre 2006 a été envoyée au CRTC et acheminée au CCNR :

Depuis longtemps monsieur Ron Fournier anime l'émission *Bonsoir les sportifs* sur les ondes de CKAC 730. Si monsieur Fournier frise l'incohérence à maintes reprises en se braquant dans ses opinions souvent farfelues et malgré les arguments sensés de ses collègues ou de ses auditeurs, rien de bien méchant, à ma connaissance, n'avait été jusqu'à hier prononcé par le personnage.

Seulement, voilà que suite à la défaite du Canadien de Montréal face au Hurricanes de la Caroline le 30 novembre 2006, monsieur Fournier a littéralement lancé une invitation à la violence, qui devrait lui enlever le droit de se faire entendre publiquement.

Voici les faits :

21h50 – Ron Fournier explique à Danny Dubé la façon de répondre à l'équipe adverse qui bouscule le gardien en énumérant les 3 étapes suivantes :

- 1-Un joueur bouscule le gardien / Tu vas voir l'arbitre.
- 2-Un joueur bouscule le gardien une seconde fois / Tu vas voir l'arbitre.
- 3-Un joueur bouscule le gardien une troisième fois / Tu lui casses ton bâton derrière la tête!

21h57 – Ron Fournier maintenant seul en ondes revient sur le sujet en affirmant que Sheldon Souray, joueur du Canadien qui a défendu son gardien, n'a pas fait ce qu'il fallait. Voici l'essentiel de son propos :

« Je vous le dis moi, tu lui casses ton bâton derrière la nuque... ou tu le dardes dans les jambes... Il faut que ça fasse mal... C'est pas de la violence ça parce que, savez-vous quoi, la violence c'est l'autre équipe qui s'acharne sur ton gardien. »

Devant une telle aberration, je vous demande donc d'enlever ce monsieur des ondes avant qu'un jeune de 12 ou 15 ans (j'écoutais cette émission à cet âge) n'applique ses recommandations lors d'un match... il pourrait y avoir un mort sur la surface glacée.

Dans l'attente de développements, je vous salue

Le plaignant a ensuite envoyé le courriel suivant le 3 janvier 2007 :

Bonjour,

Suite à ma plainte sur l'animateur Ron Fournier de CKAC 730, vous m'aviez fait savoir que vous aviez fait parvenir copie de ma plainte et que la station, précédemment nommée, devait me répondre dans les trois semaines.

Or votre message date du 8 décembre et je n'ai toujours reçu aucune réponse aujourd'hui le 3 janvier 2007.

La réponse du radiodiffuseur

CKAC-AM a envoyé la réponse suivante en date du 11 janvier :

J'aimerais d'abord vous présenter mes excuses au nom de Corus et de CKAC en ce qui a trait au délai tout à fait inhabituel apporté à la réponse à votre correspondance du 4 décembre dernier.

En ce qui a trait à la plainte que vous avez déposée au Conseil canadien des normes de la radiotélévision et portant sur les propos de Ron Fournier le 30 novembre 2006 dans l'émission *Bonsoir les sportifs*, nous avons procédé à l'écoute attentive de l'émission et particulièrement aux propos que vous reprochez à l'animateur.

Notre réponse se limitera aux propos de l'animateur Ron Fournier dans un contexte sportif et qui vise strictement à caricaturer des situations propres à la compétition sportive.

L'écoute attentive des propos de Ron Fournier, nous porte à penser qu'il s'agissait bien davantage d'une invitation à une riposte musclée dans une perspective de compétition que d'une invitation à la violence telle que nous pourrions l'interpréter hors de la scène sportive.

Nous avons donc analysé à l'interne vos préoccupations et tenons régulièrement des discussions avec notre personnel en ondes au sujet des contenus diffusés dans nos émissions et nous croyons sincèrement qu'il n'était aucunement dans l'intention de l'animateur d'inciter les auditeurs à la violence au sens que vous évoquez. Si vous l'avez perçu de cette manière, nous en sommes sincèrement désolés.

Soyez assuré que nous prenons sérieusement nos responsabilités comme radiodiffuseur. À CKAC, nous travaillons pour assurer que toute notre programmation respecte la *Loi sur la radiodiffusion*, les *Règlements de la radio* et le Code et les standards exigés de nous comme un membre du CCNR. Nous regrettons profondément que vous ayez été offensé par un élément de notre programmation et nous espérons que la présente répond aux préoccupations soulevées dans votre correspondance à cet effet.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de partager vos préoccupations avec nous.

Correspondance additionnelle

Le plaignant a fait la demande d'une décision le 16 janvier :

Ma plainte portait sur les commentaires de Ron Fournier qui expliquait que les joueurs du Canadien de Montréal aurait dû répliquer aux assauts contre leur gardien en cassant leur bâton derrière la tête d'un joueur adverse, propos qu'il a tenus à le 1er décembre 2006 à 21h50 et réaffirmé à 21h57.

À cela, CKAC me répond qu'il s'agissait d'une façon caricaturale d'inviter le Canadien à une riposte musclée dans le contexte d'une compétition sportive et non d'une invitation à la violence comme nous pourrions l'interpréter hors de la scène sportive.

Je conçois tout à fait cette réponse comme étant réalité. Seulement, la question n'est pas de savoir quelle pensée avait véritablement l'animateur, mais plutôt combien de gens et spécialement de jeunes ont pris ses propos au pied de lettre, jeunes qui pour plusieurs participent à des événements dans le contexte d'une compétition sportive.

Je vous le rappelle, j'écoute cette émission depuis l'âge de douze ans et je ne suis pas certain qu'à cette âge et même plus vieux, tous peuvent avoir saisi le véritable message derrière les paroles de monsieur Ron Fournier.

Mon fils a joué une partie de hockey particulièrement animée la fin de semaine dernière où justement les gardiens se sont fait brassés. Heureusement, il semble qu'aucun jeune n'avait entendu le conseil de l'animateur. Mais des parties comme celle-ci, il s'en joue des centaines par semaine au Québec, nous n'aurons peut-être toujours cette chance.